



CTMEN du 15 juin 2021

Déclaration liminaire de la FSU

La reprise des séances du CTMEN en présentiel est une bonne nouvelle, tant la situation épidémique vécue cette année aura abîmé les conditions du dialogue social, à l'image des conditions de travail et d'enseignement. La FSU continue de regretter le manque d'anticipation dont les personnels ont été victimes. Si l'année scolaire 2020-21 s'achemine lentement vers sa fin, elle aura épuisé les personnels qui ont assuré la continuité du service public d'éducation, de l'acte pédagogique, de l'accompagnement social et sanitaire des élèves, de l'organisation et la gestion du système éducatif dans son ensemble. Ils l'ont fait alors que l'ensemble des réformes mises en œuvre tournent le dos au sens de leurs métiers et à la réussite de toutes et tous.

Ce CTMEN se tient alors que l'agenda social, ramassé dans l'opération de communication politique que représente le Grenelle de l'Éducation, est mené tambour battant, mêlant des projets de mesures catégorielles avec des sujets de nature à transformer les conditions d'exercice des métiers sans que ceci ne soit toujours objectivé par les besoins des écoles, des établissements et des services.

Les premiers groupes de travail nous inquiètent tant certains décalages voire contradictions entre les objectifs affichés et les propositions de mise en œuvre sont grands. En outre, le financement des mesures envisagées n'est pas prévu d'être sanctuarisé par une loi de programmation budgétaire alors même que certaines devront être mises en œuvre durant le prochain quinquennat. La FSU réaffirme que les revalorisations attendues par les personnels doivent concerner tous les personnels et ne faire l'objet d'aucune contrepartie, le travail étant déjà fait quotidiennement et depuis longtemps, la preuve par l'image de ces deux dernières années scolaires où l'engagement des personnels de tous les métiers a été remarquable.

La FSU attend particulièrement des décisions rapides concernant les conditions de travail et de rémunération des AESH, sur lesquelles nous avons déjà alerté à plusieurs reprises.

Dans le premier degré, le dossier de la direction d'école est symptomatique de l'entêtement du ministre. Voilà quatre ans qu'il essaie par tous les moyens d'imposer un statut pour les directrices et directeurs d'école, à l'opposé de ce que veulent les enseignant·e·s du 1^{er} degré. Quand le ministre va-t-il écouter leurs demandes ? C'est de plus de temps pour toutes et tous et de l'aide administrative qui est attendu pour un meilleur fonctionnement des écoles au bénéfice des élèves et des équipes.

Dans l'enseignement professionnel, malgré dix-huit mois d'enseignement en mode dégradé, les élèves de lycées professionnels passent l'ensemble des épreuves écrites, les personnels corrigent l'ensemble des copies alors même que deux disciplines seront neutralisées et n'entreront pas dans la certification du bac pro 2021. La publication des textes réglementaires présentant les modalités de calculs inhérents à ce choix de neutralisation ont été publiés le 9 juin soit une semaine avant le début des épreuves.

En série générale et technologique les professeurs découvrent quelques jours avant le début du grand oral du baccalauréat leur convocation. Aucune anticipation, aucune préparation des enseignants à cette nouvelle épreuve, des réunions qui ont lieu cette semaine pour la présenter ; voilà qui est pour le moins problématique

pour une épreuve emblématique. De nombreuses divisions des examens et concours des rectorats sont en grande difficulté pour l'organisation et leurs personnels sous tension. Le résultat : bug de convocations, surcharge de travail pour les correcteurs... Il est à croire que pour cette réforme du baccalauréat, tout aura été fait pour que rien ne se passe bien.

Pour la FSU c'est un signe de profond mépris pour le travail des personnels et des élèves. C'est aussi une injustice criante pour les élèves de la voie professionnelle qui s'estiment à juste titre fortement discriminés par les choix opérés.

Concernant la filière administrative, l'agenda social prévoit de reprendre les concertations menées depuis un an relatives à la requalification des emplois et à la revalorisation indemnitaire. Pour la FSU, tous les personnels doivent pouvoir bénéficier de ces mesures tant leurs indemnités sont en décrochage avec les autres ministères et largement marquée du sceau de l'inégalité. De même, de très nombreux collègues – la majorité d'entre elles et eux – connaissent une situation de déqualification de leur emploi au regard des fonctions qu'ils exercent tous les jours. Toutes celles-ci et tous ceux-ci doivent pouvoir être justement reconnus et être promus sur le poste qu'ils occupent.

La société connaît de vives tensions, pour l'essentiel produites par les divisions profondes que la politique profondément inégalitaire menée depuis 2017 instillent dans le pays. Ainsi, il y a un mois, le meurtre d'Audrey ADAM, travailleuse sociale, dans l'exercice de ses missions et l'absence de réaction gouvernementale a sidéré l'ensemble des professions du secteur social et, parmi elles, les assistant·e·s et conseiller·e·s techniques de service social de l'Éducation Nationale. Il a fallu les actions collectives des organisations syndicales dont celles de la FSU, des élus de l'Aube, de l'ensemble des travailleuses et travailleurs du social, pour qu'enfin soit annoncé vendredi dernier qu'Audrey ADAM va être nommée au grade de chevalier de la Légion d'Honneur à titre posthume. Ce drame illustre de nouveau qu'au titre des conséquences des politiques menées et de la hausse de la souffrance qu'elle provoque, il y a des passages à l'acte désespérés. La dégradation incessante des conditions de travail, le manque de moyens et l'absence de reconnaissance des personnels sociaux doivent cesser alors que leur charge de travail explose. Très majoritairement féminisée, la profession a démontré son sens du service public et son sens des responsabilités pour assurer ses missions auprès des personnes vulnérables.

Un investissement fort à l'égard des services sociaux de notre ministère doit être aussi rapidement mis à l'ordre du jour. Il est urgent que les représentant·e·s de ces personnels puissent être reçu·e·s par le ministre. Il en va de l'avenir de la jeunesse de notre pays qui a particulièrement souffert de la crise sanitaire et qui a plus que jamais besoin d'un accompagnement social par des personnels formés et reconnus.

À l'ordre du jour de ce comité technique est inscrit l'examen du cahier des charges de la formation obligatoire des personnels relatif à la laïcité et aux valeurs de la République. Pour la FSU, il y a une ligne rouge qui ne devrait jamais être dépassée, c'est celle qui consiste à convoquer ces valeurs et ce principe pour prétendre les réaffirmer dans des usages politiques où ils deviendraient des instruments de division de la société. Les campagnes pour les élections politiques à venir témoignent des risques que ce type d'approche fait courir au pays. Concernant la laïcité, la FSU dénonce la suppression de l'observatoire de la laïcité et l'instrumentalisation autour de la loi sur les « principes de la République » qui met en péril l'équilibre réalisé en 1905. Elle rappelle que la laïcité est une construction philosophique, politique et juridique, à laquelle la FSU est viscéralement attachée, car elle garantit l'absolue liberté de conscience pour chaque individu et l'égalité des droits. Fort d'elle, notre service public doit respecter la liberté d'opinion et d'expression de toutes et tous les usagers-usagères. Elle doit continuer de permettre la réflexion dans tous les champs disciplinaires, ainsi que la construction de l'esprit critique des élèves, à l'abri des pressions idéologiques, confessionnelles, économiques ou politiques. C'est bien en favorisant la confrontation des points de vue que l'École peut fabriquer un vrai rempart d'esprit critique contre la montée des obscurantismes et des dogmatismes.

Un autre point des discussions de cette séance s'inscrit dans l'évolution systémique engagée par le gouvernement de renforcement de la logique hiérarchique au détriment des collectifs de travail et du fonctionnement collectif des EPLE. En effet, la proposition d'arrêté fixant les modalités de l'entretien professionnel des personnels de direction, au-delà des incohérences provoquées dans la logique même du système de gestion des personnels de direction, ne pourra qu'engendrer ce type d'évolution au sein des équipes de direction et plus largement, par ruissellement, au sein des EPLE.

La volonté d'imposer une part variable de la prime REP+ entre en contradiction avec l'objectif de développer et de renforcer le travail collectif. Les conditions d'attribution de cette part variable, laissée à la main des DASEN, en toute opacité, risque de créer des divisions dans les équipes pluriprofessionnelles mais aussi au sein des réseaux. Par ailleurs, cette réforme continue de laisser en marge de l'attribution de la prime éducation prioritaire de nombreux personnels (AED, AESH, conseillers pédagogiques, assistants de services sociaux...). À ce sujet, la FSU, avec l'ensemble des organisations syndicales déposera un vœu.

Enfin, à l'ordre du jour de cette séance est aussi inscrit le bilan de l'application des lignes directrices de gestion relative à la mobilité. Cette année encore, celle-ci n'aura pas été exempte d'opacité pour les collègues désireux de muter, ni d'erreurs d'appréciation. Pour la FSU, rien de ce qui est mis en œuvre ne remplace la qualité du travail, du dialogue et de l'exercice concret du droit pour chaque personnel à ce que sa situation soit défendue équitablement, qui était réalisé par les élu·e·s des personnels dans les commissions administratives paritaires. Il ne s'agit pas là d'une affirmation empreinte d'une quelconque nostalgie, mais bien celle que c'est d'un vrai droit dont vous avez privé les collègues. Pour la FSU, il est urgent de retrouver un cadre de dialogue et de débat sur l'organisation et la réalisation des mouvements, au risque de laisser se sédimenter du n'importe quoi, des situations anormales, au fil des années jusqu'à aboutir à une désorganisation accrue.

La FSU demande que communication soit faite aux organisations syndicales de la répartition académique et départementale des contingents hors-classe et classe exceptionnelle. Ceux-ci doivent être arrêtés puisque certains tableaux d'avancement ont été déjà établis. D'autre part, nous réaffirmons que pour chaque opération de carrière (mobilité et avancement) le personnel concerné doit pouvoir avoir connaissance de son barème ou des éléments qui fondent la décision de l'administration et les contester en cas de désaccord. Ces informations sont essentielles pour l'agent qui se voit déjà privés d'un certain nombre d'éléments connus précédemment. Priver les personnels de cette information ne fait que renforcer la suspicion des agents quant à la sincérité des opérations de carrière.